

République française

Département des HAUTES PYRENEES

Commune de ESTENSAN
Séance du mardi 01 février 2022

Date de la convocation: 19/01/2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Louis RICARD,

**Membres en
exercice : 7**

Présents : 6

Votants: 6

Présents : Louis RICARD, Lucien FERRAS, Lucien SANS, Cathy RIGOBERT, Annie CAMPASSENS, Jean-Louis SANS

Représentés:

Excusés:

Absents: Jérémie ANGLADE

Annie CAMPASSENS

**Secrétaire de
séance:**

**Objet: Travaux et mise en sécurité Eglise - Demande FAR -
DE_2022_001**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser des travaux de mise en sécurité de l'église d'Estensan par la pose d'arrêt neige sur le toit pour éviter les chutes sur les personnes et les sépultures.

Le devis s'élève à :

- 2 530 € HT (soit 3 036 € TTC)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- D'effectuer les travaux mentionnés ci-dessus,
- Sollicite le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'attribution d'une subvention la plus élevée que possible sur le FAR 2022,
- Autorise Mr le Maire à signer et effectuer toutes les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Louis RICARD



RF Bagnères de Bigorre
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/02/2022 065-216501726-20220201-DE_2022_001-DE

République française

Département des HAUTES PYRENEES

Commune de ESTENSAN
Séance du mardi 01 février 2022

Date de la convocation: 19/01/2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Louis RICARD,

**Membres en
exercice : 7**

Présents : 6

Votants: 6

Présents : Louis RICARD, Lucien FERRAS, Lucien SANS, Cathy RIGOBERT, Annie CAMPASSENS, Jean-Louis SANS

Représentés:

Excusés:

Absents: Jérémie ANGLADE

Annie CAMPASSENS

**Secrétaire de
séance:**

**Objet: Travaux et mise en sécurité Eglise - Demande DETR -
DE_2022_002**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser des travaux de mise en sécurité de l'église d'Estensan par la pose d'arrêt neige sur le toit pour éviter les chutes sur les personnes et les sépultures.

Le devis s'élève à :
- 2 530 € HT (soit 3 036 € TTC)

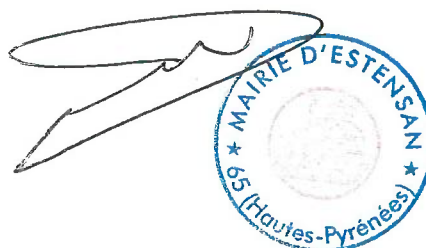
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- D'effectuer les travaux mentionnés ci-dessus,
- Sollicite Mr le Prefet des Hautes-Pyrénées pour l'attribution d'une subvention la plus élevée que possible sur la DETR 2022,
- Autorise Mr le Maire à signer et effectuer toutes les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Louis RICARD

RF Bagneres de Bigorre
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/02/2022 065-216501726-20220201-DE_2022_002-DE



République française

Département des HAUTES PYRENEES

Commune de ESTENSAN
Séance du mardi 01 février 2022

Date de la convocation: 19/01/2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Louis RICARD,

**Membres en
exercice : 7**

Présents : 6

Votants: 6

Présents : Louis RICARD, Lucien FERRAS, Lucien SANS, Cathy RIGOBERT, Annie CAMPASSENS, Jean-Louis SANS

Représentés:

Excusés:

Absents: Jérémie ANGLADE

Annie CAMPASSENS

**Secrétaire de
séance:**

Objet: Travaux peinture Eglise - Demande de FAR - DE_2022_003

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser des travaux de peinture à l'église d'Estensan pour poursuivre sa rénovation.

Les différents devis s'élèvent à :

- Piquage des murs et enduit à base de chaux sur une hauteur d'environ 1 mètre pour 3 288 € HT (soit 3945.60 € TTC)

- Peinture plafond et murs pour 11 757 € HT (soit 14 108.40 € TTC)

La totalité des travaux s'élèverait à 15 045 € HT (18 054 € TTC).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- D'effectuer les travaux mentionnés ci-dessus,
- Sollicite le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'attribution d'une subvention la plus élevée que possible sur le FAR 2022,
- Autorise Mr le Maire à signer et effectuer toutes les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Louis RICARD



RF Bagnères de Bigorre
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/02/2022 065-216501726-20220201-DE_2022_003-DE



République française

Département des HAUTES PYRENEES

Commune de ESTENSAN
Séance du mardi 01 février 2022

Date de la convocation: 19/01/2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Louis RICARD,

**Membres en
exercice : 7**

Présents : 6

Votants: 6

Présents : Louis RICARD, Lucien FERRAS, Lucien SANS, Cathy RIGOBERT, Annie CAMPASSENS, Jean-Louis SANS

Représentés:

Excusés:

Absents: Jérémie ANGLADE

Annie CAMPASSENS

**Secrétaire de
séance:**

Objet: Travaux peinture Eglise - Demande DETR - DE_2022_004

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser des travaux de peinture à l'église d'Estensan pour poursuivre sa rénovation.

Les différents devis s'élèvent à :

- Piquage des murs et enduit à base de chaux sur une hauteur d'environ 1 mètre pour 3 288 € HT (soit 3945.60 € TTC)
- Peinture plafond et murs pour 11 757 € HT (soit 14 108.40 € TTC)

La totalité des travaux s'élèverait à 15 045 € HT (18 054 € TTC).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- D'effectuer les travaux mentionnés ci-dessus,
- Sollicite Mr le Préfet des Hautes-Pyrénées pour l'attribution d'une subvention la plus élevée que possible sur la DETR 2022,
- Autorise Mr le Maire à signer et effectuer toutes les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Louis RICARD

RF Bagnères de Bigorre
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/02/2022 065-216501726-20220201-DE_2022_004-DE

